



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social: 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL: 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Association loi 1901

NDA : 32 59 09 11 759 – Organisme DPC N° 2983

L'INFIRMIER(ERE) DE PRATIQUE AVANCEE - PRELEVEMENTS ET GREFFES

UN PEU D'HISTOIRE...

CADRE REGLEMENTAIRE

Pour l'instant, limité à 5 domaines

- Maladies chroniques (2018)
- Oncologie et hématologie (2018)
- Néphrologie et transplantation rénal (2018)
- Santé mentale (2019)
- Médecine d'urgence (2021)

BESOIN D'UNE FORMATION DIPLOMANTE POUR LES CHPOT : LAQUELLE ?

- Formation complémentaire : DU
 - DU Douleur, DU Réanimation, Formation IAO par les CESU, DU Coelioscopie...
- Spécialisation
 - Infirmier(ère) anesthésiste (Grade Master), Infirmier(ère) de bloc opératoire (Grade Master), puériculture
- Master
 - Cadres de santé, IPA ?

Un nouveau métier : UNE FORMATION SPECIFIQUE APPORTANT DES COMPETENCES SPECIFIQUES ET L'AUTONOMIE ... MAIS POURQUOI FAIRE ?

- Formaliser ce que l'on fait déjà
 - Sélection des donneurs
 - Demande d'examens
 - Entretien avec les proches
 - Démarches médico-légales
 - Gestion des donneurs
 - Etc.
- Professionnaliser
- Harmoniser les pratiques
- Optimiser la prise en charge des donneurs

Dans quel cadre ?

- Entretien avec les proches
- Gestion médico-légale
- Gestion du dossier Crystal
- Gestion du donneur



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social: 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL: 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Association loi 1901

NDA : 32 59 09 11 759 – Organisme DPC N° 2983

- Organisation du prélèvement (ABM, équipe de réanimation, équipes de prélèvement, bloc opératoire)
- Gestion post-prélèvement
- Mission sociétale

LE PROJET : CONVAINCRE, CREER, SE FORMER

Entre 2018 et 2020, à la suite de toutes ses réflexions, la formation IPA devient évidente.

Convaincre :

- Les Sociétés Savantes :

L'AFCH décide alors d'aborder les sociétés savantes et leur demande de soutenir le projet. Le Pr. Bruno RIOU Coordination PMOT, GH Pitié-Salpêtrière, Doyen de la Faculté de Médecine Sorbonne Université, Paris, nous appuie auprès d'elles, de l'ABM et du Ministère.

- SFMPOT : Société Française de Médecine de Prélèvement d'Organes et de Tissus
- SFMU : Société Française de Médecine d'Urgence
- SFAR : Société Française d'Anesthésie et de Réanimation
- SRLF : Société de Réanimation de Langue Française
- SFT : Société Francophone de Transplantation

- Les Conférences Nationales :

- Doyens des facultés de médecine
- Présidents de CME
- Directeurs d'hôpitaux

- Les ministères concernés

Courriers adressés en novembre 2021

Créer :

- Référentiel de compétence : Groupe de travail ABM / AFCH
- Définir ce qui peut être transférable : Groupe de travail ABM / AFCH / Sociétés savantes
- Définir les champs d'application : Groupe de travail ABM / AFCH / Sociétés savantes
- Définir les modalités de formation : Travail en collaboration avec les Universités

PROPOSITION DE CREATION D'UNE « MENTION D'IPA COORDINATION DES PRELEVEMENTS D'ORGANES ET DE TISSUS ET COORDINATION DES TRANSPLANTATIONS »

2022 : INTEGRATION PAR L'ABM DE CETTE PROPOSITION AU PLAN GREFFE 2022 – 2026



Association Française des Coordonnateurs Hospitaliers

www.afch.fr

Siège Social: 46, rue Roger Salengro – 59490 SOMAIN TEL: 06.75.32.54.85

N° SIRET : 403 216 286 00027 – Code APE : 804C

Association loi 1901

NDA : 32 59 09 11 759 – Organisme DPC N° 2983

- Professionnalisation des coordinations hospitalières de prélèvement par le recours aux infirmiers en pratique avancée, faciliter le suivi des patients greffés, augmenter les effectifs et renforcer les audits et la formation ;
- **Objectifs :**
 - Augmenter le recensement et le prélèvement d'organes sur donneurs décédés
 - Améliorer la qualité des pratiques et la sécurité des soins
 - Soutenir la formation, la recherche et le rayonnement européen et international dans le domaine du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus

PROBLEMES INCOMPLETEMENT RESOLUS

- Rémunération
- Encadrement médical
- Médico-judiciaires (responsabilité) : Qui va devant le juge ?
- Budgétisation des postes en hôpital public

RETICENCES MEDICALES, RETICENCES DES AUTORITES, RETICENCES PARAMEDICALES

Pour le Pr RIOUX, il est urgent de :

- Créer sans délai de la mention IPA coordination des prélèvements **et** de transplantations : **La main est au ministère de la Santé**
- Créer une VAE pour les professionnels actuels
- Ouvrir le M2 à la prochaine rentrée
- Définir le modèle(s) de demain :
 - Place du médecin coordonnateur PMOT/transplanteurs
 - Place des IPA coordonnateurs (trices)